

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019**

**MEMBRES PRESENTS :** Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Jean TANCEREL, Thérèse MALEM, Tristan JACQUES, Arnaud BOUTIER, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Robert MOISY, Denis GUYARD, Guérigonde HEYER, Dominique BERTHELARD, Slimane MOALLA, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Lionel LINDEMANN, Charles RENARD

**MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR :** Marie-Pierre STRIOLO à Arnaud BOUTIER,  
Alain RAPHARIN à Denis GUYARD,  
Florence BISCH à Slimane MOALLA,  
Jason TAMMAM à Guérigonde HEYER,  
Salem LABRAG à Dominique BERTHELARD,  
Aurore BERGE à Stéphane BOUCHARD,  
Hélène FAGUERET à Sylvain PICHON,  
Elisabeth LAHITTE à Eliane GOLLIOT

Madame Thérèse MALEM a été élue secrétaire de séance.

Madame Armelle BILLAUDELLE a été nommée secrétaire auxiliaire.

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2019**

M. LE MAIRE : « Je n'ai reçu aucune question ou remarque concernant le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, nous passons au vote. »

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2019 est adopté **à l'unanimité**.

**2. Installation de M. RENARD en remplacement de Mme BOUVAT**

M. LE MAIRE indique que suite à la démission de Mme Christine BOUVAT, Conseillère Municipale, pour raisons personnelles, notifiée par courrier reçu le 4 juin 2019, il convient d'installer M. Charles RENARD, candidat suivant sur la liste «Ensemble pour Magny-les-Hameaux» et de modifier l'ordre du tableau du Conseil Municipal en conséquence.

M. LE MAIRE : « Comme vous le savez tous, Christine BOUVAT a démissionné de son poste de Conseillère Municipale du fait de son déménagement. Je tenais à la remercier pour ces nombreuses années de travail à nos côtés et pour son engagement. M. RENARD est le suivant sur la liste. Charles, je t'invite à rejoindre la table et je te souhaite la bienvenue au Conseil Municipal. Je sais que tu es intéressé à travailler à nos côtés, je connais ta vision pour l'avenir, ta volonté de changement notamment en matière de transition écologique, c'est un sujet qui te tient à coeur et avec tout le sérieux que je te connais. Est-ce que tu souhaites dire un mot ? »

M. RENARD : « Merci beaucoup. Non, je n'ai rien à ajouter. »

Le Conseil Municipal **prend acte**.

Mme MERCIER : « Nous allons également poursuivre notre travail contre le gaspillage. Nous avons notamment rencontré le Secours Populaire pour voir avec eux s'il pourrait récupérer certaines choses plutôt que de les jeter. »

M. LE MAIRE : « Je souhaite remercier Mme Mercier, les parents d'élèves pour leur travail sur ce dossier. Ils nous ont aidé à élaborer un cahier des charges extrêmement précis. Par ailleurs, je remercie également les services municipaux pour leur travail de vérification et d'épluchage des offres dans les moindres détails afin d'accompagner au mieux notre décision. »

Mme MERCIER : « Lors du précédent appel d'offres sur ce sujet, nous avons eu 4 ou 5 candidats. Nous en attendions plus cette fois-ci mais le cahier des charges étant très précis il y a finalement eu peu d'offres. Malgré tout, on constate une augmentation conséquente du prix des repas. »

M. LE MAIRE : « Et ce, en prenant malgré tout l'offre la moins chère. Nous allons effectuer un travail pour gérer cette évolution.

Si l'on regarde les renouvellements des marchés de restauration scolaire dans les communes autour de nous, nous n'avons pas à rougir sur ce que l'on a obtenu. Les collègues des communes voisines ont 20% de bio seulement et ils en sont contents. Alors bien sûr, on trouvera toujours plus en avance que nous à l'échelle du pays, mais dans le secteur de Saint-Quentin-en-Yvelines, nous sommes vraiment bien. Dans le cadre de ma délégation, je coordonne à l'échelle de l'agglomération le sujet de l'alimentation et en matière de diversité des produits proposée dans la restauration scolaire, je peux vous assurer que notre commune est bien dans les clous et en avance par rapport à la loi sur l'alimentation qui a été promulguée récemment. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non, nous passons au vote. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **9. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la charte d'engagement « ville et territoires sans perturbateurs endocriniens »**

Mme DULAC indique que, créé en 2009, le Réseau Environnement Santé (RES) est une association agréée au titre du Ministère de la Santé qui agit pour mettre la santé environnementale au cœur des politiques publiques, pour faire face à l'épidémie de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, cancers, asthme, troubles de la reproduction, troubles du comportement...).

La charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens, lancée par le RES en octobre 2017, est un engagement dans la démarche qui vise à réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens.

La commune de Magny-les-Hameaux a déjà engagé plusieurs actions visant à cet objectif, dont voici quelques exemples :

- Réduction des produits phytosanitaires pour les espaces verts depuis 2009 et suppression totale en 2012
- Création d'une catégorie « jardins écoresponsables » au concours des maisons et balcons et fleuris, afin d'inciter les habitants à un entretien responsable de leurs espaces verts
- Soutien à l'installation d'agriculteurs Bio, aide au financement d'un bâtiment agricole pour producteurs Bio
- Encouragement des démarches collectives et solidaires autour de la nature (bacs potagers et jardins partagés)
- Eco pâturage sur 3 espaces de la commune

- Introduction de produits écologiques et biodégradables pour l'entretien des bâtiments, intégration de clauses liées au respect de l'environnement et au développement durable dans les marchés publics...

En matière de restauration collective, la commune a également intégré 50 % d'aliments biologiques, depuis 2011 dans la composition des repas, ainsi que du pain biologique depuis 2015.

Dans le cadre du marché qui débutera le 2 septembre 2019, sont également prévus :

- Pour le conditionnement des repas, le remplacement des barquettes plastiques par des barquettes 100 % biodégradables
- La valorisation des déchets alimentaires par compostage ou méthanisation.

La commune de Magny-les-Hameaux souhaite aujourd'hui poursuivre ces initiatives et s'inscrire dans un plan d'actions à long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

La charte est aujourd'hui signée par près de 200 villes engagées directement ou via leur communauté d'agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **Article 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** les termes de la charte d'engagement « ville et territoires sans perturbateurs endocriniens »
- **Article 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer la charte d'engagement « ville et territoires sans perturbateurs endocriniens » ainsi que tous les documents afférents, et à engager l'ensemble des démarches nécessaires.

M. LE MAIRE : « Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce dossier ? »

M. PICHON : « Est-ce qu'il y a d'autres communes de l'agglomération qui ont déjà signé cette charte ou en passe de le faire ? Ou au niveau du PNR ? »

M. LE MAIRE : « Dans les Yvelines, seule Villepreux l'a déjà fait. Notre objectif avec le Maire de Villepreux est de proposer la signature de cette charte à l'ensemble des communes de l'agglomération. Dans le cadre de ma délégation, je vais intervenir prochainement à une conférence sur ce sujet organisée à Villepreux.

C'est un sujet qui existe depuis longtemps mais dont on n'entendait peu parler jusqu'à aujourd'hui. Pourtant il touche absolument tout : les habits, les revêtements de sol, l'alimentation, les produits d'hygiène, les cosmétiques, etc.

Aujourd'hui, nous faisons déjà beaucoup d'autres choses, comme par exemple les ateliers zéro déchets, les ateliers de fabrication de savon au Centre social qui permettent de lutter contre les perturbateurs endocriniens.

Le Président du réseau m'évoquait l'exemple du revêtement au sol imitation parquet dont le dessus devient volatile au fur et à mesure des lavages. C'est notamment un problème pour les enfants lorsqu'ils ont ce type de sol dans leur chambre. Une étude est en cours et révèle par exemple le lien avec l'évolution de l'asthme chez l'enfant ou le développement de troubles du comportement. L'insecticide DDT aurait un lien avec le développement de cancers du sein, de la prostate, l'évolution de l'infertilité, etc.

Cette charte d'engagement est avant tout une ligne conductrice qui permettra de se poser des questions sur l'ensemble de nos actions. Cela ne se fera pas partout et tout de suite, mais il y a une vraie volonté de faire avancer les choses progressivement dans le bon sens. Par exemple, c'est dans cette même optique que vous avez aujourd'hui sur les tables des pichets d'eau et des verres en verre qui remplacent nos traditionnelles bouteilles d'eau et verres jetables en plastiques. La signature de cette charte permettra également d'être accompagné par le réseau. J'ai l'espoir que l'agglomération s'engage également dans cette démarche. »

M. GUYARD : « Je signale qu'une conférence va avoir lieu à ce sujet au CEA de Saclay. »

M. LE MAIRE : « Cette charte est également l'occasion d'accueillir ce type de conférence et j'espère que nous aurons aussi l'occasion de le faire chez nous à l'avenir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non, nous passons au vote. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**10. Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du PNR pour la réalisation d'aménagement paysager dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs de la Plaine de Chevincourt**

M. LE MAIRE explique que le projet d'aménagement de la plaine de Chevincourt vise à créer des espaces sportifs et de loisirs destinés aux scolaires, aux associations, mais aussi à l'ensemble des familles magnycoises : Terrain de football, équipement d'athlétisme, espace golf éducatif, fitness, street workout (musculature) et espace famille. Ces équipements doivent être intégrés au sein d'un espace vert et paysager.

Tout en maintenant la qualité paysagère du site, ce projet doit répondre aux objectifs suivants :

- Augmenter les créneaux horaires d'utilisation et la capacité d'accueil des pratiquants multisports
- Intégrer de nouveaux usages sportifs et de loisirs non pourvus en équipements à ce jour : golf, fitness, street workout (musculature en extérieur)
- Répondre aux besoins et au développement des clubs et associations sportives
- Créer des lieux de convivialité et de lien social

Afin d'établir le programme d'aménagement, une première phase de concertation avec les habitants, clubs sportifs et établissements scolaires s'est déroulée en 2016.

Une seconde phase d'échanges avec la population a eu lieu en juin 2018, lors d'une réunion de présentation de l'avant-projet définitif. Entre temps, le groupement de maîtrise d'œuvre retenu fin 2017 a travaillé sur les études.

Le projet définitif et le plan de financement de cet aménagement ont été validés en fin d'année 2018.

Suite à cette validation, les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Golf et de la Communauté d'Agglomération ont donc pu être engagées.

La réalisation des travaux est prévue de juillet à octobre 2019 (prévision hors aléas).

La ville a donc lancé une consultation en procédure adaptée (Marché 2019-002-EV) afin de réaliser des travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs de la Plaine de Chevincourt, publiée au BOAMP n°19-38927, le 13/03/2019, avec les lots suivants : lot 1 - Terrassements, revêtements, terrain de football, athlétisme, clôtures et VRD, le lot 2 – Eclairage, lot 3 - Golf parcours 3 trous, lot 4 - Jeux pour enfants, fitness, street workout et mobilier, lot 5 - Paysage.

La commune souhaite demander une subvention auprès du Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), dans le cadre de la réalisation du lot « Paysage » dont le montant des travaux est prévu à 75 980.80 € HT soit 91 080.96€ TTC.